

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Charte de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics - Constitution
du Comité de Suivi de la Charte - Décision - Autorisation**

M. Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des mesures adoptées par le Gouvernement pour la réalisation des objectifs relative à la loi du 13 juillet 1992, et par circulaire du 15 février 2000, M. le Préfet de la Gironde a été chargé d'initier la planification de la gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics (B.T.P).

Confiée au Service de l'Ingénierie du Développement Durable Local (SIDEL) de la Direction Départementale de l'Équipement, la réflexion a amené l'élaboration du Plan Départemental de gestion des déchets du B.T.P approuvé le 10 juin 2004 par arrêté préfectoral.

En vue d'accompagner la mise en œuvre des orientations du Plan Départemental, la « Charte de gestion des déchets de chantier du B.T.P » a été élaborée depuis janvier 2003 par des groupes de travail constitués des principaux signataires, dont la Communauté Urbaine. Ce document s'inscrit dans la mise en application de l'action n°80 de la « Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable ».

Elle s'adresse à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire en Gironde et engage les prescripteurs (donneurs d'ordre, concepteurs), les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises et les artisans, ainsi que leurs représentants, les élus, les groupements professionnels, les chambres consulaires, les organismes publics et parapublics à œuvrer à la mise en place d'une gestion des déchets du B.T.P en vue de respecter l'environnement, d'économiser les ressources naturelles et les énergies, et favoriser le développement des filières de valorisation.

Les partenaires de cette charte s'engagent, en matière de priorités, à réduire à la source la production de déchets et à mettre en place le tri sélectif sur les chantiers, ainsi qu'à canaliser le flux de déchets, promouvoir le recyclage et sensibiliser les partenaires à cette démarche. Ceci, dès la conception des projets ou lors de la rédaction des documents d'appel d'offres. Ils s'engagent aussi à diffuser et faire appliquer la charte au sein de leur propre structure.

De plus, afin de suivre les conditions techniques et économiques de la gestion des déchets, les partenaires signataires reconnaissent l'intérêt de créer un comité de suivi de la charte et s'engagent à l'alimenter par les données relatives à chaque chantier de construction, de démolition ou de déconstruction.

Les données relatives aux chantiers seront analysées par le comité de suivi de la « Charte de gestion des déchets de chantier du B.T.P ».

Ce comité de suivi pourra notamment proposer toute action publique visant à améliorer la gestion des déchets.

Il est constitué de :

- M. le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- M. le Président de l'association des Maires de Gironde ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon (SIBA) ou son représentant,
- M. le Président de l'Union régionale des constructeurs de maisons individuelles (URCMI) ou son représentant,
- M. le Délégué régional de la Fédération Nationale des Promoteurs et Constructeurs (FNPC) ou son représentant,
- M. le Président de l'Association Régionale des Organismes HLM de la Région Aquitaine (AROSHA) ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Française du Bâtiment de la Gironde ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération des Travaux Publics de la Région Aquitaine ou son représentant,
- M. le Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Gironde (CAPEB) ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre des Métiers de la Gironde ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
- M. le Président de l'Ordre Régional des Architectes ou son représentant,
- M. le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) ou son représentant,
- M. le Président de la Délégation Interrégionale du Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED) ou son représentant,
- M. le Président de l'Union National des Exploitants du Déchet (UNED) ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat de la récupération pour la gestion industrielle de l'Environnement et du Recyclage (FEDEREC) ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Nationale des Activités des déchets (FNAD) ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ou son représentant,

- M. le Directeur Régional de l'Équipement (DRE) ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement de la Gironde (DDE) ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ou son représentant,
- M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ou son représentant,
- M. le Président de la SEPANSO ou son représentant,
- M. le Président d'Aquitaine Alternative ou son représentant.

La présente délibération a pour objet :

- **d'autoriser M. le Président à signer la Charte**, dont vous trouverez ci-joint le projet, et plus généralement d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation de cette décision,
- **de décider de la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux** au Comité de Suivi de la Charte et du Plan Départemental de Gestion des déchets du B.T.P,
- **d'autoriser M. le Président à désigner son représentant** au Comité de Suivi de la Charte.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 DÉCEMBRE 2005**

Patrick PUJOL